



## Règlement 2018-2019

M. Séailles, enseignant d'Education Physique et Sportive au collège Notre-Dame, propose à votre enfant de pratiquer, dans le cadre de l'Association Sportive, des activités nombreuses et variées dans leur logique sportive : foot, basket, hand, athlétisme, badminton, tennis de table, bowling, escalade, aviron, APPN, etc.

Votre enfant pourra rencontrer les équipes d'autres collèges et participer aux rencontres et animations sportives.

L'A.S. offre à tous les élèves, outre la possibilité de s'entraîner et de participer à de multiples compétitions, l'opportunité de se former et de prendre des responsabilités diverses (juge, arbitre, affichages, photos, etc.)

Votre enfant pourra s'inscrire à l'A.S. à n'importe quel moment de l'année scolaire, en fournissant auprès de M. Séailles :

- Une autorisation parentale remplie et signée,
- Une cotisation de 12 € pour l'année scolaire (assurance comprise).

Tous ces documents sont exigés.

Le programme des activités est distribué le mardi par M. Séailles aux élèves concernant l'activité du lendemain, un calendrier prévisionnel annuel est en ligne à la page « Association Sportive » du site Internet du collège.

Lorsque les élèves se déplacent en bus, ils sont sous la responsabilité de l'enseignant, ceci sans interruption, tout au long de l'après-midi ou de la journée suivant le cas (Activité « A.P.P.N. » à St Pée-sur-Nivelle en fin d'année).

A tout moment et en toutes circonstances, il est demandé à chaque élève :

- de suivre les règles d'organisation et de sécurité données par l'enseignant,
- de respecter le matériel et les installations,
- de respecter les autres joueurs et les professeurs qui les encadrent,
- de ne jamais se soustraire à la surveillance de ces mêmes personnes.

En cas de manquement grave ou répété à une de ces règles, M. Séailles peut décider d'exclure un ou deux mercredis ou plus l'élève fautif. Il prendra directement contact avec la famille.

Pour le bon déroulement des compétitions, il est souhaitable de prévenir M. Séailles la veille en cas d'absence prévisible ou le jour-même en téléphonant au 06 51 04 83 00 (téléphone professionnel).

Dans le cadre des manifestations de l'Association Sportive, il est fréquent que l'enseignant prenne des photos souvenirs ou des vidéos des événements sportifs. Ces photos ou vidéos peuvent être diffusées sur le site Internet du collège.



Nom, prénom et signature de l'élève :

Signature du responsable légal de l'élève :